


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2025

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes -
TAXE ADDITIONNELLE A LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR
FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE
RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

EURL JB TAXI
1 RUE DES VIOLETTES
LE BOURG
46270 FELZINS

Vos références

Numéro fiscal : 808399091 00012
Référence de l'avis : 25 46 0042737 59
Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :
P0 46 0004220 89
Référence Unique de Mandat (RUM) :
FR46ZZZ005002P046000422089
Identification de l'entreprise redevable : (33)
N° SIRET : 808399091 00012
EURL JB TAXI

Département : 46
LOT
Commune : 101
FELZINS
Lieu d'imposition : B010
LE BOURG

Numéro de rôle : 092
Numéro d'obligation : CFE1
Établi à la date du : 08/10/2025
Date de mise en recouvrement : 31/10/2025

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT 1 512,00 €

MONTANT A PAYER 1 512,00 €

Au plus tard le **15/12/2025**

Vous avez choisi le **PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE**. Le montant à payer sera prélevé le 29/12/2025 sur le compte bancaire FR76 1780 7008 040X XXXX XXX2 281. En cas de difficultés, contactez-nous avant le 01/12/2025 sur impots.gouv.fr ou par téléphone au 0 809 401 401*.

Services Publics +

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Tout contribuable de bonne foi a la possibilité de corriger spontanément ou au cours d'un contrôle - ses déclarations sans risque de sanction et de bénéficier d'un intérêt de retard réduit. Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr rubrique Services publics + » ou sur le site « [Services Publics +](https://servicespublics.gouv.fr) ».

Vos contacts

⇒ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr

⇒ **Par téléphone** : pour toutes questions sur les prélèvements mensuel ou à l'échéance au 0 809 401 401* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la Métropole)

Et pour toute autre question, contactez votre centre des Finances publiques dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous

⇒ **Sur place** : auprès de votre centre des Finances publiques

SIE DU LOT EQ. IFU ANTENNE CAHORS SIE DU LOT 83 RUE VICTOR HUGO

48000 CAHORS

Tél : 05 65 20 33 10

Accueil exclusivement sur rendez-vous : impots.gouv.fr, espace « Contact et prise de RDV »

* (Service gratuit + prix de l'appel).

Identification de l'établissement redevable : 808399091 00012

Situation dans une zone d'activités économiques : NON

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (1)					
1 - Valeur locative des biens passibles de taxe foncière		7 - Total des réductions (7)			
2 - Dont la valeur locative des biens concernés par la révision (2)		8 - Base après réductions (8)			
3 - Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (3)		9 - Imposition sur la base minimum (9)			OUI
4 - Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (4)		10 - Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (10)			<= 250 000
5 - Réduction pour création d'établissement (5)		11 - Temps partiel ou moins de 9 mois/an (11)			NON
6 - Réduction artisans et autres (6)		12 - Base minimum applicable (9)			3 334
Eléments de calcul (12)	Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité (13)	TSE (14)	TGEMAPI (15)
13 - Bases exonérées					
14 - dont à effet sur la CVAE (16)					
15 - Bases nettes			3 334	3 334	3 334
16 - Rappel taux d'imposition 2024			33,07 %		
17 - Taux d'imposition 2025			34,14 %	0,74200 %	0,72400 %
18 - Cotisation 2025 avant lissage			1 138	25	24
19 - Cotisation 2025 lissée (17)			1 138	25	24
20 - Total des cotisations exonérées hors frais de gestion					
21 - Total des cotisations exonérées lissée avec frais de gestion (17)					
22 - dont l'exonération a un effet sur la CVAE (16)					
23 - Total des cotisations 2025 lissées de la ligne 19		1 187	24 - Frais de gestion (18)		36
25 - Total de cotisation foncière des entreprises					1 223
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE					
26 - Base d'imposition	1 667	27 - Taux 2025	1,12 %	28 - Cotisation avant lissage	19
29 - Bases exonérées		30 - Rappel Taux 2024	1,12 %	31 - Cotisation lissée (17)	19
32 - Cotisation exonérée hors frais de gestion		33 - Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)			
34 - Frais de gestion (18)					2
35 - Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie					21
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT (TCMA)					
Droit	36 - Base d'imposition	3 334	37 - Base exonérée		
additionnel à la CFE	38 - Taux 2025	2,76 %	39 - Rappel taux 2024		2,86 %
	40 - Cotisation avant lissage	92	41 - Cotisation exonérée hors frais de gestion		
	42 - Cotisation lissée (17)	92	43 - Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)		
44 - Total droits fixes (19)		154	45 - Total de taxe pour frais de chambres de métier et de l'artisanat		246
46 - Frais de gestion (18)					22
47 - Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat					268
			189 - INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (28)		1 223
			194 - Total des cotisations dues (lignes 25+35+47+61+89+84+95+119+154+160+175+182+188 si servies)		1 512
			196 - MONTANT DE VOTRE IMPÔT		1 512